



170, 185 rue Marcel Bisault
41400 St Georges s/Cher
lesateliersdemusique@gmail.com
ladm.tresorerie@gmail.com

<https://www.facebook.com/lesnotenbull>

L'ÉLÈVE :

NOM, Prénom :

Né(e) le :

âge :

Mail personnel de l'élève si possible :

Coordonnées obligatoires

	MÈRE OU ÉLÈVE MAJEUR	PÈRE
Nom, Prénom		
adresse		
CP - VILLE		
Tél		
Mail (obligatoire)		

En cas de besoin (absence de professeur, report de cours, informations urgentes, ...)

Prise en charge de l'enfant :

Nom et prénom de la (ou des) personne(s) qui conduira (ont) l'enfant lors de ses déplacements :

Personnes à contacter en cas d'urgence :

CHOIX DES ATELIERS

Atelier Éveil Musical (45 min)

Découverte des instruments (45 min)

Atelier instrumental Collectif

Cours d'instrument individuel (1h)

• Instrument : 1. 2.

• Horaire : 1. 2.

Atelier Voix

• Chorale enfants (1h)

• Chorale adultes (1h15)

Coaching personnalisé (1h)

Atelier Théâtre

• Niveau 4 / 6 ans (45min) niveau 7 / 11 ans niveau 12 et plus (1h30)

• Horaire :

Pratique collective

• Atelier **Musique Actuelle** Niveau 1 Niveau 2

• **Autres Groupes**

• Street Band "les NOT'EN BULL"

• **Chorale Monthevoy** / **Choeur Féminin « Passion'elles »**

RÈGLEMENT FINANCIER

Adhésion : 32 € par famille à régler séparément à l'inscription par chèque.

Ateliers :

Règlement : mensuel trimestriel annuel

Habitant de St George (justificatif de domicile)

Réduction 3^e enfant.

Location d'instrument :

AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS

- Je m'engage

→ **A participer de manière assidue aux cours, concerts, manifestations diverses.**

(13 décembre Noël, 9 et 10 mai fête des Ateliers, 7 juin randonnée musicale, 13 juin spectacle Théâtre)

- A avvertir l'école dans les plus brefs délais en cas d'absence.
- A respecter les locaux, mobiliers, instruments mis à ma disposition.

- Droit à l'image

L'école peut être sollicitée par la presse dans le cadre de reportages. Des photographies ou films de vos enfants illustrant les activités musicales peuvent être diffusés sur les sites de la commune ou des Ateliers. Les professeurs et la direction de l'association sont attentifs à la qualité de l'organe de diffusion, au contenu du thème, au message véhiculé des informations fournies. Votre attention est particulièrement attirée sur le « droit à l'image et au son (ou voix) ».

De par votre inscription, vous nous accordez cette autorisation de fait. Toute demande contraire devra nous parvenir par écrit.

- J'ai bien noté que...

- L'ensemble des horaires sera défini en début d'année scolaire en fonction de différents critères : nombre d'élèves, disponibilité des salles, ...
- Qu'en cas d'incompatibilité d'horaires, d'autres créneaux pourront m'être proposés.
- En cas d'absence du professeur, un cours de remplacement vous sera proposé.
- Les cours ne sont pas tenus d'être remplacés en cas d'absence de l'élève.
- Les enfants sont placés sous la responsabilité des professeurs exclusivement pendant la durée des cours. Les parents demeurent responsables des enfants mineurs, jusqu'à la prise en charge des élèves par les enseignants.
- Le paiement des activités est à effectuer en totalité en début d'année.
Le règlement par mensualité est une facilité de paiement offerte aux familles mais ne sera pas remboursé en cas d'arrêt d'activités de l'enfant au-delà d'un mois d'essai.
- Dans certaines conditions, un instrument peut être loué aux élèves, ils devront en prendre le plus grand soin. Un chèque de caution sera demandé. En cas de location prolongée, une révision de l'instrument sera effectuée et prise en charge par la famille.

CALENDRIER

- Les ateliers fonctionnent pendant les périodes scolaires uniquement, soit 32 semaines.
- Si des professeurs ont été absents, ils proposeront des cours de remplacement, potentiellement pendant les vacances.
- Des répétitions d'ensemble et des stages peuvent être proposés aux élèves au cours de l'année. La présence de tous est vivement conseillée.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Pour les élèves débutants, les ateliers doivent permettre un apprentissage ludique et progressif de l'instrument et du langage musical. Un bilan des acquisitions sera fait à chaque cours par le professeur et les élèves présents.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Je Certifie que l'élève bénéficie d'une assurance responsabilité civile auprès de la société d'assurance :

N° du contrat :

**J'ai pris connaissance dans l'intégralité du règlement ci-dessus
et je m'engage à m'y conformer.**

Fait à Saint-Georges sur cher, le

Signature de l'élève	Signature du ou des responsables pour les mineurs
----------------------	--